REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

18 Novembre 1962



CIRCONSCRIPTION DE SAINT-AMAND MONTROND

Jean-Marie DURON

Maire de Saint-Amand
Conseiller Général

CANDIDAT D'UNION RÉPUBLICAINE
DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Electrices, Electeurs,

Maire et Conseiller général de Saint-Amand, je sollicite vos suffrages sous le signe d'une totale indépendance politique. Homme d'ordre et de devoir, il sera difficile à mes adversaires de me présenter comme un politicien.

La politique, la vraie politique nationale doit s'inspirer d'idées plus hautes et plus saines. Elle ne doit jamais sombrer dans la lutte des antagonismes personnels ou collectifs.

Si, aujourd'hui, je fais acte de candidature, c'est justement parce que, sous le coup d'événements qui se précipitent, la désaffection du régime parlementaire met en danger l'avenir de la Démocratie. C'est parce que, dans un monde en ébullition, les misérables questions de doctrine, les querelles partisanes doivent appartenir au passé.

Des hommes politiques éminents ont compris qu'ils faisaient fausse route et qu'il leur fallait s'unir au lieu de se déchiqueter mutuellement.

Ils ont fondé l'Union Républicaine Démocratique et Sociale à laquelle je m'associe.

Il s'agit là d'un changement profond dans la vie politique de la Nation. Il est à la mesure des événements graves que connaît le Pays.

On peut être partisan ou adversaire du référendum. La question a cependant moins d'importance que celle de son utilisation. Or, le référendum du **28 octobre a été une initiative pour le moins prématurée mais à coup sûr inopportune** car elle a partagé la France en deux camps : celui du oui et celui du non. Et ce qui est beaucoup plus grave, celui du Nord et celui du Midi.

La situation géographique de l'arrondissement de Saint-Amand placé à la charnière de ces deux régions dissemblables, en est en quelque sorte le point de soudure. Le futur représentant de l'arrondissement devra veiller à ce que cette soudure ne soit pas rompue au détriment de l'unité française.

Mon programme d'action, comme tous les programmes, n'aura une valeur qu'autant que le Gouvernement qui sortira de la prochaine Assemblée élue aura la volonté et le droit de pouvoir l'exécuter.

Certes, je défendrai les libertés démocratiques contre les agissements des ambitieux et des factieux. **Mais aussi la défense des intérêts économiques et sociaux de la circonscription de Saint-Amand aura tous mes suffrages.**

Le dernier recensement de la population nous montre l'arrondissement de Saint-Amand en perte de vitesse. Les communes rurales dont il est composé en majeure partie se dépeuplent d'une façon inquiétante.

L'attrait des villes ne suffit plus à expliquer la

désertion des campagnes par les jeunes. La seule et vraie raison en est l'impérieuse nécessité dans laquelle se trouve la petite propriété rurale d'aller chercher dans les grandes villes un travail plus rémunérateur que celui de la terre cultivée de père en fils depuis des siècles.

Il y a des solutions à ce problème. Je n'en citerai qu'une dans ma profession de foi : **C'est le retour à l'indexation des prix agricoles supprimée par décret.**

Il a été dit que cette indexation était une mesure démagogique, qu'elle était à la base d'une politique inflationniste. Or, le rapport Rueff des sept experts chargés de présenter un bilan de la situation économique et financière de la France, non seulement ne réclame pas la suppression de cette indexation mais il la préconise.

L'exploitant agricole est un homme libre mais il ne peut pas rester un homme seul.

Il faut l'aider à orienter ses cultures en fonction d'un marché élargi, à améliorer ses méthodes, à valoriser ses produits en recherchant la qualité, les conditions d'écoulement, les circuits de distribution.

D'où, la création de coopératives de ventes et d'achats.

Sur le plan social : Recherche d'une parité plus équitable entre l'ouvrier agricole et le travailleur urbain. **Il semble que sur ce point particulier, l'uniformisation du coût de la vie à travers la France entière REND INUTILE ET INJUSTE LE MAINTIEN DES ZONES DIFFERENTIELLES DE SALAIRES.**

Dans le domaine économique et social : Expansion dans la stabilité, **plan orienté spécialement vers les logements,** les constructions scolaires, le maintien du plein emploi, l'intégration des Français d'Algérie et l'amélioration du sort des vieux.

Le malaise agricole qui pèse sur la totalité de l'arrondissement de Saint-Amand me frappe d'autant plus que je suis moi-même issu d'une famille de paysans du département voisin de l'Allier.

C'est pourquoi, dans cette compétition électorale qui va s'ouvrir le 18 novembre, j'ai demandé à un maire bien connu d'une petite commune rurale, M. Debourges, du sud du département où le mal de la dépopulation sévit avec le plus acuité, de vouloir bien me seconder comme suppléant.

Dans un tout autre ordre d'idées, je crois qu'il n'est pas inutile d'encourager la pratique des sports jusque dans les plus petites bourgades

Sportif moi-même depuis toujours et titulaire de la Médaille d'or de l'Education Physique et des Sports, j'ai pu constater que le sport sous ses formes diverses développe les plus hautes qualités physiques et morales dont le pays a tant besoin.

Il est certain que dans chaque circonscription française, chaque candidat se heurte à des difficultés particulières mais partout, ces élections **nous offrent l'occasion de demander à l'électeur s'il accepte d'être traité comme un enfant irresponsable et trop curieux ou si, comme un adulte, il entend demander des comptes et recevoir des engagements.**

Jean-Marie DURON

Pharmacien
Maire de Saint-Amand
Conseiller Général
Chevalier de l'Ordre de la Santé Publique
Chevalier du Mérite Social
Médaille d'Or de l'Education Physique et des Sports

REMPLAÇANT EVENTUEL

René DEBOURGES

Agriculteur
Maire de Rezay
Chevalier du Mérite Agricole
Médaille de Reconnaissance Départementale et Communale

Candidature unique de l'Union Républicaine Démocratique et Sociale résultant de l'entente conclue par les Indépendants et Paysans, le M.R.P., la S.F.I.O. et le Parti Radical.

Presse Berrichonne - Sancerre